Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_042-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_042

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Convention de délégation des aides à la pierre - Avenant de fin de gestion 2016

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_042-DE

L'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que les EPCI et les départements qui le souhaitent peuvent conclure une convention avec l'État par laquelle celui-ci leur délègue la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux ainsi que les aides en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a signé avec l'État une telle convention le 3 octobre 2011 pour une durée de 6 ans (2011-2016).

Elle assure la programmation, l'instruction et la gestion des aides déléguées pour le parc public mais également la programmation des aides déléguées pour le parc privé dans le cadre de l'Anah.

La présente délibération a pour objet l'approbation de l'avenant de fin de gestion 2016 portant consommation des autorisations d'engagement déléguées par l'État en 2016 au titre de la convention de délégation de la gestion des aides à la pierre de l'État et de l'Anah.

L'avenant joint en annexe présente l'état de consommation des autorisations d'engagement déléguées par l'État pour le parc public et par l'Anah pour le parc privé en 2016.

Au total, sur l'enveloppe de base, c'est la somme de 2 171 361 € qui a été engagée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, délégataire, répartie comme suit :

- à hauteur de 1 972 952 € pour réaliser des opérations de logement social en offre nouvelle :
 - 182 PLAI,
 - 380 PLUS,
 - 21 PLS.
- à hauteur de 163 286 € pour conduire la réhabilitation de logements privés affectés à des opérations de travaux, soit :

	Propriétaires Bailleurs	Propriétaires Occupants			**Total**
		Logements Habitat Indigne	Énergie	Autonomie	
Objectifs 2016	3	5	47	9	**64**
Réalisations 2016	3	0	17	3	**23**

Par ailleurs, le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) a mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Dracénoise une enveloppe financière consommée pour un montant de 35 123 € en 2016.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 9 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant de fin de gestion 2016, tel que présenté en annexe,
- autoriser Monsieur le Président à les signer,

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_042-DE

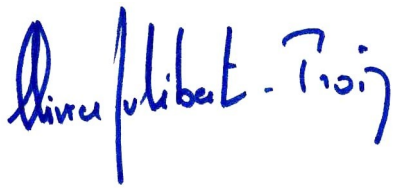
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.